

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée EXTRAORDINAIRE de la Société de transport de Lévis, tenue par **CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**, le jeudi **premier (1^{er}) août deux mille treize à 16 h 00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.M.
M. Jean-François Carrier, Directeur général

SONT ABSENTS :

M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

-ORDRE DU JOUR-

***** PÉRIODE DE QUESTIONS *****

En vertu de l'article 32 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** en début *** de réunion et à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Amélioration de services et changement de tracés : affectation AUTOMNE 2013
 3. Prêt de personnel de la Ville de Lévis à la Société de Transport de Lévis (ST Lévis) pour la rédaction du devis et le suivi du processus d'appel d'offres public lancé pour le recrutement d'une firme de génie-conseil chargée d'exécuter les plans et devis définitifs pour la réalisation des travaux d'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer dans l'arrondissement Desjardins, Lévis
 4. Levée de l'assemblée
-

1.-Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2013-105-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée EXTRAORDINAIRE tenue par CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE du jeudi 1^{er} août 2013 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

2.-Adoption des propositions d'amélioration / modification de service : période Automne 2013

- RÉSOLUTION 2013-106-

CONSIDÉRANT : l'orientation stratégique de la ST Lévis de concentrer les mouvements d'autobus sur le boulevard de la Rive-Sud dans le but :

- d'optimiser les nœuds de correspondance;
- d'élever la fréquence de passage des autobus sur le boulevard de la Rive-Sud et donc de bonifier l'offre de services aux citoyens;
- de renforcer notre image par une présence accrue et constante sur les artères municipales ;

CONSIDÉRANT : la volonté de la ST Lévis d'accroître sa présence sur les voies réservées existantes et celles à venir avec la mise en place du BHNS afin de :

- de fiabiliser nos temps de parcours autobus et donc d'améliorer notre performance;
- d'assurer un plus grand respect des voies réservées par les automobilistes du fait de la présence d'un plus grand nombre d'autobus sur celles-ci ;

- CONSIDÉRANT :** la nécessité d'établir de façon définitive les tracés de tous nos parcours dans le cadre de l'implantation de notre futur système d'aide à l'exploitation – information voyageur (SAEIV) ;
- CONSIDÉRANT :** la nécessité de régulariser notre système d'appellation de nos parcours selon le nouveau réseau et les exigences des logiciels liés au SAEIV.
- CONSIDÉRANT :** que selon la Direction de la planification et du développement, les propositions d'amélioration / modification de service (changements de tracés / horaire) n'occasionneront pas d'ajout d'heures de service ;
- CONSIDÉRANT :** que toutes les améliorations / modifications de service sont conformes aux orientations de la ST Lévis relatives à la mise en place d'un nouveau réseau de transport collectif et qu'il y a lieu de les réaliser dès maintenant ;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation des Directions de la planification et du développement et de l'exploitation à la Direction générale;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration / modification de service suivantes :

27 Express AM :

- Nouveau tracé : Commerciale, 4^e Avenue, Boul. de la Rive-Sud, Pont de Québec;
- Changement des heures de passage à la Station de la Concorde.

27 Express PM :

- Nouveau tracé : Pont de Québec, Boul. de la Rive-Sud, 4^e Avenue, Commerciale.

Parlements 8 - 9 - 10 de St-Jean-Chrysostome AM:

- Nouveau tracé : Commerciale, 4^e Avenue, Boul. de la Rive-Sud, Pont de Québec;
- Changement des heures de passage à la Station de la Concorde;
- Ces parcours deviennent : L'EXPRESS SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME — PARLEMENT

Parlements 8 - 9 - 10 St-Jean-Chrysostome PM :

- Nouveau tracé : Pont de Québec, Boul. de la Rive-Sud, 4^e Avenue, Commerciale;
- Ces parcours deviennent : L'EXPRESS SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME — PARLEMENT

Parlements 4 - 5 Charny AM :

- Ces parcours deviennent : L'EXPRESS CHARNY — PARLEMENT

Parlements 4 - 5 Charny PM:

- Nouveau tracé : Pont de Québec, Boul. de la Rive-Sud, du Sault, des Églises, de l'Eau-Vive, des Chutes, Joseph-Hudon, des Églises, de la Traverse, des Générations, Maréchal-Joffre, des Belles-Amours, des Perce-Neiges, des Générations, des Éperviers, des Belles-Amours, du Centre-Hospitalier;
- Ces parcours deviennent : L'EXPRESS CHARNY — PARLEMENT

Parlements 1 - 2 - 3 - 6 - 99.1 - 99.2 - 99.3 AM et PM

- Ces parcours deviennent : L'EXPRESS LÉVIS CENTRE — PARLEMENT

QUE ce Conseil approuve les améliorations / modifications de services prévues à l'automne 2013 ;

QUE ce Conseil autorise les Direction de la planification et du développement et celle de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires et la livraison du service de transport collectif ;

QUE les améliorations de service présentées ci-dessus entrent en vigueur à compter du 26 août 2013 ;

QUE ces modifications soient communiquées à la population dans la semaine du 5 août 2013;

QUE les prochaines propositions d'améliorations de service seront déposées à l'occasion du Conseil d'administration du 19 septembre 2013 ou avant si requis.

Adoptée.-

3- Prêt de personnel de la Ville de Lévis à la Société de Transport de Lévis (ST Lévis) pour la rédaction du devis et le suivi du processus d'appel d'offres public lancé pour le recrutement d'une firme de génie-conseil chargée d'exécuter les plans et devis définitifs pour la réalisation des travaux d'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer dans l'arrondissement Desjardins, Lévis

- RÉSOLUTION 2013-107-

CONSIDÉRANT : la résolution 2013-046 adoptée à l'occasion de l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration de la ST Lévis le 21 mars 2013 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, dans l'arrondissement Desjardins, Lévis ;

CONSIDÉRANT : la résolution CV-2013-05-06 adoptée par le Conseil de la Ville de Lévis « autorisant la Société de transport de Lévis à demander des soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation des plans et devis dans le cadre de l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud, sur le tronçon situé entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer (secteur Lévis), et ce, conditionnellement à la mise en place du personnel prévu au bureau de projet par cette société » ;

CONSIDÉRANT : que pour préparer le devis d'appel d'offres public et assurer le suivi technique du processus d'appel d'offres, la ST Lévis se doit d'avoir recours à une expertise en génie civil ou autre;

CONSIDÉRANT : que l'article 101,1, 2^{ième} alinéas de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01), permet à une société de transiger directement avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ;

CONSIDÉRANT : que la Direction des infrastructures de la Ville de Lévis est en mesure de fournir une ressource en génie civil ou autre possédant l'expérience requise pour exécuter les diverses tâches reliées à la préparation du devis d'appel d'offre public et assurer le suivi du processus dans son ensemble ;

CONSIDÉRANT : que ce faisant, les frais facturés à la ST Lévis par la Ville de Lévis seront considérés comme des honoraires professionnels et qu'ils figurent au titre des dépenses admissibles dans le cadre de la subvention autorisée le 25 janvier 2011 (numéro 154-10-0233) par le ministre des Transports et qu'ils seront donc remboursés à hauteur de 75%;

CONSIDÉRANT : que les honoraires professionnels seront couverts par le règlement d'emprunt numéro 111 de la ST Lévis autorisant un emprunt à long terme de 2 M\$ pour le financement du projet d'études d'avant projet d'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud, entre les rues Mgr Bourget et du Sault (Lévis) ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction de la planification et du développement à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale et la Direction de la planification et du développement à conclure une entente de prêt de personnel avec la Ville de Lévis afin d'obtenir l'expertise professionnelle requise pour

procéder à la rédaction du devis et le suivi du processus d'appel d'offres public lancé pour le recrutement d'une firme de génie-conseil chargée d'exécuter les plans et devis définitifs pour la réalisation des travaux d'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer dans l'arrondissement Desjardins, Lévis (tronçon de .925 km) ;

QUE les frais découlant de cette entente de prêt de personnel soit assumés à même l'enveloppe budgétaire autorisée dans le cadre du règlement d'emprunt 111 au montant de 2 M\$ ou à ce que les frais ainsi engagés, ne dépasse pas la valeur de 5% du futur règlement d'emprunt requis pour réaliser l'ensemble des travaux sur ledit tronçon de .925 km.

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la Direction générale de la Ville de Lévis et à la Direction de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée.-

4.-Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2013-108-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Nathalie Plante
et résolu unanimement;

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Jean-François Carrier, DG